Mesdames et Messieurs les élus,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ma candidature à la présidence du Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional « Marais du littoral charentais », en tant que vice-présidente de la communauté de communes du bassin de Marennes, en charge du développement durable du territoire.

Beaucoup d'entre vous ne me connaissent pas ou peu, et je voudrais d'abord vous dire en quelques mots quel est mon parcours. Je suis aujourd'hui inspectrice générale honoraire de l'environnement et du développement durable, retraitée depuis 2019 du Ministère de la Transition écologique. J'habite avec mon mari à Marennes-Hiers-Brouage depuis 3 ans (après 14 ans passés en Charente), et fais partie désormais du conseil municipal présidé par Madame la maire Mariane Luqué, également présidente de la communauté de communes du bassin de Marennes.

Professeur de lettres modernes à l'origine, engagée dans le milieu associatif culturel et environnemental, je me suis investie dans l'écologie politique dès 1990, déjà très préoccupée par la dégradation de nos conditions de vie basiques, du climat, de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité, sans lesquelles aucune activité humaine n'est possible. La canicule de ces derniers jours nous l'a rappelé sévèrement, qui affecte tous les secteurs et notre santé.

Ainsi entre 1992 et 2016, j'ai été successivement conseillère régionale en région Centre Val-de-Loire (1992-1998), députée de la 4^{ième} circonscription d'Eure et loir (1997-2002), députée européenne de la région Ouest (qui incluait la région Poitou-Charentes à l'époque, 2004-2009). Puis j'ai intégré le cabinet du président de la République François Hollande en 2012 comme conseillère pour les négociations internationales sur le climat et l'environnement, au sein de sa cellule diplomatique. A ce titre, j'ai eu en charge l'organisation de la COP21 et la coordination depuis l'Elysée des différents ministères impliqués. Enfin entre 2017 et 2020, j'ai présidé l'agence de l'eau Loire Bretagne, en tant qu'inspectrice générale, et suis restée membre de son comité de bassin jusqu'en 2023.

Dans le vaste champ du développement durable, je connais donc bien le fonctionnement de nos institutions et de nos administrations, à différents échelons, et ai toujours travaillé en concertation avec des élus de toute sensibilité, à travers les commissions auxquelles j'ai appartenu ou les missions qui m'ont été confiées. Avec un objectif commun : préserver l'habitabilité de nos

territoires et leurs ressources, en construisant un mode de développement économique et social compatible.

Si je garde intactes mes convictions écologistes, a fortiori dans le contexte actuel, je n'ai plus de fonction politique depuis 10 ans, et n'envisage aucune candidature à quelque mandat électoral que ce soit dans les années qui viennent. Celui-ci sera le dernier, et je compte bien consacrer toute mon énergie et mon temps à l'avenir de nos territoires rassemblés au sein du futur PNR.

J'ai par ailleurs toujours défendu une écologie pragmatique, pourvoyeuse de solutions, tenant compte des spécificités de chaque région et des populations qui y vivent et/ou en vivent. C'est justement l'objectif des parcs naturels régionaux (59 en France aujourd'hui), qui vise à concilier la préservation des espaces naturels sensibles et un développement durable en cohérence avec les activités présentes sur le territoire concerné.

J'ai découvert les marais du littoral charentais, à commencer par le marais de Brouage, en novembre 2016. Alors missionnée conjointement par le ministère de l'écologie et le ministère de l'agriculture, avec trois collègues, pour faire des propositions contribuant à la préservation de l'élevage extensif en milieux humides, j'ai rencontré à Saint-Agnant Jean-Marie Gilardeau, personnalité emblématique et charismatique du marais, devenu en 2020 vice-président de la CARO, en charge de la préservation de la biodiversité et du grand projet du marais de Brouage, et décédé hélas en 2024. Aux côtés de Jean-Marie, et de plusieurs d'entre vous qui se reconnaîtront, sans qui ce projet de PNR n'aurait pu voir le jour, j'ai compris peu à peu l'histoire et l'évolution préoccupante de ces marais, façonnés par l'homme, à l'équilibre si fragile, et le rôle crucial qu'y joue l'élevage en particulier. Ce faisant, je me suis prise de passion pour ces terres d'eau en lisière littorale, aux paysages et à la biodiversité si riches et si beaux, et si vitales pour notre avenir à bien des égards.

Notre rapport a été publié en juillet 2017 (à découvrir sur Préservation de l'élevage extensif en milieux humides | Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire), et beaucoup de ses recommandations sont en cours d'application, contribuant à recréer une dynamique de l'élevage dans les marais malgré les difficultés inhérentes à la profession.

Mais cette dynamique, comme dans d'autres secteurs, ne pourra se poursuivre qu'à travers une vision transversale et partenariale des territoires concernés et des enjeux qui y sont liés : pérennisation des activités économiques identitaires qui vivent des marais, adaptation au changement climatique, articulation entre

le littoral et l'arrière-pays rural trop souvent délaissé, préservation du patrimoine naturel, culturel et historique, accueil de nouveaux habitants et de touristes toujours plus nombreux, habitat et mobilités à faire évoluer en conséquence.

L'outil PNR, à l'initiative des régions, a fait ses preuves pour cela depuis sa création en 1967 (on fêtera ses 60 ans l'année prochaine). Il a en effet cinq missions (selon l'article R333-1 du code de l'environnement) :

- Protéger et gérer le patrimoine naturel, culturel et paysager, sa vocation première
- Contribuer à l'aménagement durable du territoire
- Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de vie
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche

Rien à voir donc avec des espaces sous cloche et sous contrainte où rien ne serait plus possible. Le PNR n'induit pas de réglementation supplémentaire et ne se substitue pas à des politiques locales existantes. Il vise surtout à créer des synergies entre elles, à faire connaître et à diffuser leurs actions positives, à associer l'ensemble des acteurs locaux et des habitants à la construction d'un avenir durable pour leur territoire.

La procédure d'élaboration et de labellisation d'un PNR peut néanmoins paraître longue et incertaine, et donc chronophage, aux yeux d'élus et d'acteurs locaux qui ont déjà tant à faire aujourd'hui.

Concernant les marais du littoral charentais, un travail considérable a déjà été effectué, avant que l'opportunité et le périmètre en soient validés par les instances compétentes, qui mérite d'être consulté (sur les sites des intercommunalités concernées, celui de la communauté de communes du bassin de Marennes entre autres https://www.bassin-de-marennes.com/amenagement-developpement-durable/projet-de-parc-naturel-regional/)

Si vous m'accordez votre confiance le 9 juillet, j'envisage ainsi de mettre en place rapidement, avec l'ensemble des membres du bureau, les organes constitutifs qui nous permettront de lancer dès l'automne 2026 l'élaboration de la charte du PNR (comité scientifique et comité consultatif, comité des habitants,

commissions thématiques...) et de procéder au choix du prestataire qui nous accompagnera dans la démarche. L'idéal serait que la charte du futur PNR et le vote des communes adhérentes au syndicat mixte de préfiguration soient conclus avant la fin de notre mandat en 2032 (ou 2033 sans doute). Et c'est possible.

Les défis ne manquent pas, que déjà communes, intercommunalités, département et région, s'efforcent de relever par des politiques publiques concrètes, en particulier dans le domaine de l'eau, du climat, de la transition énergétique, de l'habitat, du patrimoine et du développement économique durable. Leur lisibilité, leur cohérence et leur valorisation, aux yeux des acteurs locaux et de nos concitoyens, constituent justement l'un des rôles du PNR.

Le syndicat mixte de préfiguration ne devra donc pas se résumer aux réunions institutionnelles et thématiques nécessaires à l'élaboration de la charte. Il pourra dès à présent mener des actions d'information et de sensibilisation sur les caractéristiques, les fragilités et les atouts de notre territoire, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les communes membres, valoriser les initiatives porteuses, renforcer les coopérations et les mutualisations. D'une certaine façon, il s'agira de faire vivre dès à présent le PNR, de lui donner consistance et identité, avant même qu'il obtienne le label officiel.

Ainsi nous n'attendrons pas 2032 pour mener des actions concrètes sur le terrain et montrer la plus-value que représente d'ores et déjà le projet de PNR. Pour cela, nous aurons d'abord besoin de créer du lien et de la cohésion entre les 55 communes qui le composent actuellement (visites de terrain, échanges scolaires, site dédié montrant les actions exemplaires, conférences et formations…). Mieux nous connaître pour mieux agir.

C'est avec cette ambition et cet élan que je vous présente ma candidature à la présidence du syndicat mixte de préfiguration du PNR « Marais du littoral charentais », dans un esprit de concertation et de dialogue permanent avec vous tous, dans votre diversité, de Meschers-sur-Gironde à Thairé, de Saint-Savinien à Bourcefranc-le Chapus.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

Bien à vous

Marie-Hélène Aubert

mh.aubert@marennes.fr